

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIPEP DU THYMERAIS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST ANGE ET TORCAY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAILLEBOIS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE GEDIA
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST MAIXME HAUTERIVE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE FONTAINE LES RIBOUTS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIPEP DU THYMERAIS

Prélèvement	00114552	Commune	MAILLEBOIS
Unité de gestion	0288 SIPEP DU THYMERAIS	Prélevé le :	mardi 22 février 2022 à 08h38
Installation	TTP 000536 ST MARTIN DE LEZEAU	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000614 SP DE ST MARTIN DE LEZEAU	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	9.8	°C				
pH	7.4	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.23	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0.25	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28P1S

Code SISE de l'analyse : 00120498

Référence laboratoire : LSE2202-25775

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0.14	NFU				2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.63	unité pH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	18.40	°f				
Titre hydrotimétrique	22.16	°f				

MINERALISATION

Chlorures	24.0	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	510	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	8.3	mg/L				250.00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.84	mg/L		1.00		
Nitrates (en NO3)	42	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0.02	mg/L		0.10		

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.29	mg(C)/L				2.00
-------------------------	------	---------	--	--	--	------

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
Dichloroéthane-1.1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthane-1.2	<0,50	µg/L		3,00		
Dichloroéthylène-1,1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 total	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<0,50	µg/L				
Dichlorométhane	<5,0	µg/L				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0,50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,50	µg/L		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,50	µg/L		10,00		
Tétrachlorure de carbone	<0,50	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,1	<0,50	µg/L				
Trichloroéthane-1.1.2	<0,20	µg/L				
Trichloroéthylène	<0,50	µg/L		10,00		
Trichlorofluorométhane	<0,50	µg/L				

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Ethylbenzène	<0.5	µg/L				
Xylène ortho	<0.05	µg/L				
Xylènes (méta + para)	<0.10	µg/L				
Xylènes (ortho+para+méta)	<0.15	µg/L				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	1.60	µg/L		100.00		
Chlorodibromométhane	0.73	µg/L		100.00		
Chloroforme	<0.5	µg/L		100.00		
Dichloromonobromométhane	<0.50	µg/L		100.00		
Trihalométhanes (4 substances)	2.33	µg/L		100.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114552)

Un contrôle renforcé a été mis en place, par l'ARS, au point de mise en distribution de l'eau, du fait d'un risque de pollution accidentelle. Pour s'affranchir de ce risque, une augmentation de la dilution de l'eau a eu lieu via l'interconnexion de Landelles. Ces mesures se poursuivront jusqu'à fin mai 2022, a minima. Le présent recontrôle montre une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 4 mars 2022

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
la référente de l'unité eaux
potable et de loisirs

signé :

Anne TOURNIER BENEY